

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 923

présenté par

M. Garot, M. Travert, M. Pellois, Mme Le Loch et M. Ferrand

ARTICLE 31 TER

À l'alinéa 4, substituer la seconde occurrence du mot :

« trois »

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement précédent.